



Paris le 5 octobre 2015
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un budget 2016 qui fragilise les plus démunis

En annonçant dans le budget 2016 des économies sur les allocations versées aux personnes les plus fragiles (RSA, AAH, APL, minimum vieillesse...) ainsi qu'un coup de rabot sur les allocations logement, le gouvernement fait peser une menace sur la protection des plus démunis et des ménages ayant des difficultés à payer leur loyer.

La loi de finances prévoit en effet le report de 3 mois de la revalorisation des allocations et minima sociaux, décalée de janvier à avril. Concrètement, les bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, par exemple, attendront 3 mois de plus avant de percevoir cette revalorisation. Cette décision est totalement déconnectée des difficultés de vie quotidienne des personnes concernées qui sont souvent à quelques euros près pour finir le mois. Le gouvernement modifie également les règles de calcul de l'inflation, qui détermine une partie de ces revalorisations. Au final, 500 millions d'euros seront prélevés sur le budget des ménages les plus précaires en 2016.

Les inquiétudes portent également sur les difficultés de certains départements parmi les plus pauvres de la métropole (Nord, Seine Saint Denis...) qui n'ont plus la capacité de financer le RSA ou le Fonds de Solidarité Logement (FSL) à défaut d'une compensation financière suffisante de l'État.

Les allocations logement, qui permettent à 6,5 millions de ménages modestes de se loger, sont également « rognées » de 225 millions d'euros en 2016 et 317 millions en 2017. Dans un contexte de crise majeure du logement, cet arbitrage vient fragiliser encore un peu plus les locataires en difficulté ou qui peinent à trouver un logement adapté à leur budget. Contrairement à ce qui est annoncé par le gouvernement, cette nouvelle coupe n'aura rien d'indolore. La baisse des APL pour les locataires aux loyers élevés concernera également des personnes pauvres et modestes subissant bien malgré elles les loyers chers du parc privé faute de régulation publique. La prise en compte forfaitaire des patrimoines des allocataires, quant à elle, exclura des ménages à bas revenus du droit à cette allocation essentielle. Le nouveau mode de calcul des revenus des moins de 25 ans, enfin, pénalisera un peu plus les jeunes précaires.

Nous demandons au gouvernement et au Parlement de répondre à ces inquiétudes, d'inverser la tendance et de garantir, lors de l'examen de la loi de finances, que les personnes pauvres et modestes seront épargnées de toute mesure d'économie. Les minima sociaux et les aides au logement ne peuvent constituer la variable d'ajustement du budget de l'État sous peine de creuser les inégalités et d'accroître la pauvreté.

CONTACTS PRESSE /

FNARS / Cécile Figuière / 06 16 85 95 09

Fondation Abbé Pierre / Mighelina Santonastaso / 06 23 25 93 79